

DRAC PACA
2014

**Associations à dimension artistique et culturelle
souhaitant bénéficier d'un agrément du Rectorat**
(cf. circulaire n°93-136 du 25 février 1993)

Informations et pièces devant obligatoirement figurer au dossier transmis à la DRAC

1. Curriculum vitae de chaque personne susceptible d'intervenir au nom de l'association mentionnant :

- Coordonnées professionnelles

- Formation (école, diplômes, stages, formation continue)

- Parcours artistique :

⇒ Créations et événements, œuvres, dates

⇒ Lieux de diffusion, d'exposition, ou maisons d'édition, avec les dates et les coordonnées précises ;

⇒ Rattachement à un lieu labellisé, dates

⇒ Soutien et aide à la production, dates, DRAC ou collectivité

⇒ publications, bibliographie et sitographie

2. Projet artistique personnel, ou en lien avec une compagnie ; préciser si vous êtes engagés actuellement dans un processus de création (préciser les partenaires pour la production et la diffusion).

3. Projet pédagogique pour lequel un avis est sollicité et calendrier et lieu des interventions prévues

4. Photocopie des diplômes (obligatoire)